

MÉDECINE PRÉVENTIVE



Le service médecine préventive du CDG81 agit au quotidien pour contribuer à préserver la santé des agents et prévenir les risques professionnels

Le service a pour mission de vérifier la compatibilité entre l'état de santé des agents et les conditions de travail liées au poste occupé par ces derniers. Il contribue également à la préservation de la santé et à l'amélioration des conditions de travail au sein des structures publiques.

Le service de médecine préventive évolue au sein du Pôle Santé au travail du CDG81, composé d'une **équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé** : médecins et infirmières, psychologue du travail, assistante sociale, conseiller en prévention des risques professionnels ainsi que chargé de mission maintien dans l'emploi et handicap.

Il travaille également en lien avec le conseil en évolution professionnel ainsi que le conseil médical. **Cette pluridisciplinarité garantit un accompagnement complet pour l'agent, mais aussi pour l'employeur.**

LA SURVEILLANCE MÉDICALE DES AGENTS

Les agents sont reçus par des professionnels de santé dans le cadre de visites périodiques ou de visites à la demande. Au terme de ces visites, des consultations spécialisées ou des examens complémentaires peuvent être prescrits, ceux-ci restant à la charge de la collectivité-employeur.

1- VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

- initiale
- périodique
- surveillance médicale renforcée

2- VISITE À LA DEMANDE


- du médecin en santé au travail
- de l'infirmière en santé au travail
- du médecin traitant ou spécialiste
- de l'employeur
- de l'agent

L'ACTION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les actions en milieu professionnel ont pour objectif de **prévenir les risques professionnels**, notamment par **l'observation des conditions de travail** effectives des agents. Elles peuvent être réalisées à travers des visites de lieux de travail, des études de poste, des séances d'information ou encore des réunions de coordination.

Elles concernent :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- l'hygiène générale des locaux et des services
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle

 Le médecin en santé au travail peut assister aux réunions de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) ainsi qu'à celles du Conseil médical. Il établit également des fiches de risques professionnels (documents où sont recensés les risques professionnels propres à chaque service et les agents exposés à ces risques).

NOS LIEUX DE CONSULTATION

- **2 centres principaux** : Albi et Castres
- **8 centres annexes** : Alban, Carmaux, Graulhet, Lacaune, Mazamet, Réalmont, Saint-Sulpice-la-Pointe et Vabre



Une question ? Contactez le CDG81 !

Service médecine préventive

05 63 60 19 09

medecine@cdg81.fr



Retrouvez toutes
nos missions et
accompagnements sur

www.cdg81.fr